

# CHOIX ET OPPORTUNITÉS POUR LE RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES AU QUÉBEC

## Préambule

En ce début de l'Année de la biodiversité, il fait très plaisir à la Fédération québécoise des coopératives forestières de participer à cette consultation sur la stratégie à mettre en œuvre pour compléter le réseau d'aires protégées du Québec. Il s'agit d'une occasion intéressante pour faire le point et s'assurer que la stratégie sera optimale, notamment en tenant compte le mieux possible des préoccupations qui seront manifestées par les différents acteurs du territoire québécois.

Considérant la minceur des ressources disponibles à la Fédération, elle se contentera d'émettre des commentaires généraux sur le bilan de la première phase de mise en œuvre et sur les orientations proposées pour la phase suivante. Tel que demandé par les représentants du MDDEP, elle va aussi proposer les priorités qu'elle souhaite voir s'appliquer pour chacune des sections du projet et pour chacun des thèmes. Elle va aussi commenter brièvement ses choix.

## Commentaires généraux

D'entrée de jeu, la FQCF tient à souligner au MDDEP qu'elle est très impressionnée par le travail accompli pour mettre en œuvre le réseau d'aires protégées qui est actuellement implanté au Québec. Grâce à un effort très structuré, le Québec s'est doté d'un réseau d'une très grande qualité. Considérant qu'une vaste partie de son territoire est en zone nordique, où la biodiversité est relativement plus limitée qu'en d'autres régions du monde, nous sommes persuadés que la protection que le Québec lui offre est exceptionnelle. La Fédération estime aussi que la tenure publique de 90% du territoire québécois, a facilité la mise en place d'un réseau aussi bien structuré. La qualité de son réseau provient du fait qu'il comporte un grand nombre d'aires protégées, que ces aires entrent dans une catégorie de gestion très élevée et que le réseau offre déjà une très bonne représentativité de ses régions naturelles. La Fédération est également enthousiaste quant aux orientations proposées pour la mise en œuvre de la deuxième phase qui servira à compléter le réseau d'aires protégées, car la démarche est centrée sur la complémentarité d'un réseau déjà performant, ce qui nous apparaît comme stratégique.

Avant d'entrer dans le vif de la consultation sur les priorités à retenir pour cette deuxième phase, la Fédération souhaite transmettre au MDDEP les commentaires suivants :

- Au-delà de sa perception qu'elle évoque en introduction à ce texte, la Fédération souhaite connaître où se situe la qualité du réseau d'aires protégées québécois par rapport à celle des autres administrations. Le fait de connaître cette information permettrait de rendre beaucoup plus positive la démarche d'implantation du réseau d'aires protégées. Actuellement, le débat se cristallise entre les groupes environnementaux qui dénoncent la faiblesse de son pourcentage d'aires protégées et les acteurs économiques qui critiquent la stratégie gouvernementale qu'ils considèrent comme une entrave au développement. Si comme le croit la Fédération ce réseau est parmi les meilleurs au monde en termes de

qualité, le Québec pourrait en devenir fier. La phase finale de mise en œuvre pourrait alors être plus paisible;

- De par ses échanges avec les autres acteurs du secteur forestier, elle constate aussi que bien peu de personnes qui subissent les inconvénients de la mise en place des aires protégées comprennent l'importance du réseau. Il est nécessaire de mettre en œuvre un plan de communication pour expliquer mieux les objectifs qui sont poursuivis avec cette stratégie. La clientèle prioritaire à viser de ce plan serait celle qui perçoit l'implantation du réseau comme une contrainte au développement économique. Le fait de pouvoir expliquer que le Québec compte sur un réseau d'une grande qualité (voir le point précédent) pourrait faciliter ce plan de communication en y introduisant une notion de fierté;
- Afin de faciliter les communications vers les acteurs du secteur forestier, il serait aussi très pertinent que le MDDEP s'implique auprès du MRNF afin de supporter la mise en place d'une stratégie d'intensification de la sylviculture. Cette stratégie permettrait en effet d'augmenter les rendements forestiers des territoires dédiés à la production de la matière ligneuse, ce qui dégagerait des marges de manœuvre pour protéger des parties de territoires. Cette démarche faciliterait considérablement l'acceptation sociale du réseau d'aires protégées;
- En plus du maintien de l'activité forestière qui serait facilité par une stratégie d'intensification, les coopératives forestières joignent également leur voix à celles de tous les représentants régionaux qui souhaitent que de déploient de nouvelles activités économiques à partir du réseau d'aires protégées;
- Autre élément à considérer, malgré l'importance de réduire le plus possible l'empreinte humaine sur les aires protégées, il faudrait considérer d'autoriser parfois la présence de chemins d'accès à travers les zones protégées afin de faciliter l'accès de territoires dédiés à la production de matière ligneuse qui sont parfois enclavés derrière ces secteurs ou bien très éloigné du réseau d'accès. Les distances de déplacement, les coûts qui y sont associés et l'émission supplémentaire des GES constituent en effet des enjeux majeurs pour la foresterie québécoise;
- La Fédération est très satisfaite de constater que le MDDEP se préoccupe d'intégrer la mise en place de son réseau d'aires protégées avec les autres grandes politiques du gouvernement du Québec. À titre d'exemple, la Fédération est préoccupée par l'interaction qui doit exister entre les aires protégées et la stratégie de protection des forêts. Il faut en effet s'assurer de bien coordonner les efforts de protection même si dans certaines circonstances, il faut réduire la vulnérabilité de certaines forêts si des foyers d'infestation se trouvent en zones protégées. Il semble que des dispositions sont déjà prévues à cet effet, mais il serait pertinent de les faire connaître;
- Les coopératives forestières sont heureuses que le gouvernement agisse avec clairvoyance pour bien profiter de l'ajout de superficie pour compléter la qualité du réseau. Toutefois, elle souhaite que les territoires qui feront partie du réseau soient identifiés le plus rapidement possible, car l'incertitude qui entoure cette phase d'implantation supplémentaire rend difficile la planification des activités forestières à moyen et long termes;

- Dans cet esprit, la Fédération souhaite que cette phase serve à atteindre les objectifs et que le réseau d'aires protégées soit considéré complet au plus tard en 2015 à moins que l'analyse d'écart démontre qu'il manque quelques espaces pour couvrir toutes les provinces;
- De même, les coopératives forestières sont très mal à l'aise avec la notion de volatilité des limites des aires protégées. Par exemple, il est impossible pour les responsables de la planification forestière de tenir compte des déplacements aléatoires des troupeaux de caribous. Lorsqu'aucune présence de cet animal n'a été détectée dans un territoire dédié à la production de matière ligneuse, il ne faut pas revoir la frontière après que les chemins d'accès ont été effectués, car cela occasionne des coûts que personne ne peut absorber, d'où l'importante de statuer sur la permanence des limites des aires protégées. Les coopératives souhaitent aussi que les perturbations naturelles ne servent pas de justification pour déplacer les limites des aires protégées comme cela a été constaté après qu'un incendie forestier est ravagé l'un de ces territoires où se trouvait des caribous;
- Les coopératives forestières souhaitent que soit toujours favorisée la superposition des caractéristiques des zones à protéger. Dans la dernière phase d'implantation du réseau d'aires protégées, il faudrait prioritairement rechercher les territoires qui cumulent plusieurs caractéristiques recherchées, par exemple : un territoire comprenant des vieilles forêts qui incluent des espèces menacées et qui abritent des caribous;
- Au sujet de la superficie du Québec, la Fédération souhaite qu'il n'existe aucune ambiguïté concernant la superficie de référence sur laquelle s'applique le pourcentage. En effet, nous comprenons bien que la province ne veuille pas renoncer à la partie du territoire située au Labrador faisant l'objet d'un litige (le tracé de 1927 du conseil privé) avec la province voisine, mais il ne faudrait pas que les autres régions couvrent ce territoire. En fait, la solution pourrait être de suggérer aux négociateurs entre les deux provinces de constituer une grande aire protégée avec ce territoire, ce qui améliorerait la performance des deux provinces;
- La Fédération souhaite aussi que chaque province naturelle assume sa part du réseau. Les coopératives forestières comprennent bien que les contraintes sont importantes en zone méridionale où le territoire est privé, mais elles acceptent mal que la zone marine soit encore si peu protégée. Le secteur forestier a été appelé à faire des sacrifices importants et il sera encore appelé à le faire, mais tous les secteurs devraient être mis à contribution d'une manière équitable;
- En complément à ce sujet, la FQCF tient à informer le MDDEP que le nouveau régime forestier en élaboration par le MRNF devrait conduire à la mise en place d'un nouveau mode de tenure basé sur la forêt de proximité. Bien que ces territoires continueront d'être publics, ils seront gérés par les communautés avec l'objectif d'assurer des retombées économiques. Dans les faits, ils offriront rapidement les mêmes caractéristiques que ceux des terrains privés. Pour cette raison, il faudrait à la fois identifier dans ces territoires les écosystèmes exceptionnels afin de les protéger avant de les inclure dans la forêt de proximité. Il faudrait aussi développer une approche de microprotection, même avec une catégorie de gestion moins élevée, mais suffisante pour protéger les caractéristiques particulières. Cette approche permettrait aussi de favoriser l'éducation populaire pour

présenter aux communautés l'importance de protéger la biodiversité, sans que cela ne fige toute l'utilisation du territoire.

### **Commentaires plus spécifiques sur l'établissement des priorités :**

- 1) La représentativité nous apparaît comme l'élément le plus déterminant de la stratégie québécoise. Il s'agit selon nous, de notre principale responsabilité par rapport au reste de la planète et aux générations futures. Dans ce groupe, nos priorités sont les suivantes :
  - 1) Les éléments rares de la biodiversité, c'est la priorité parmi les priorités; nous ne pouvons pas laisser disparaître aucun élément de notre biodiversité;
  - 2) La zone marine étant sous-représentée, elle devrait constituer une préoccupation centrale pour la dernière phase d'implantation;
  - 3) La zone sud présente de nombreuses contraintes, mais des énergies devraient être consacrées à ces territoires, car ils contiennent notre biodiversité la plus riche. Il faudrait peut-être envisager des moyens fiscaux pour favoriser la mise en place de zones de conservation en territoire privé;
  - 4) Zone centre, il s'agit du territoire qui va affecter le plus les activités des coopératives forestières, mais il faut s'assurer que les provinces naturelles qui en font partie seront suffisamment représentées;
  - 5) Zone nord, malgré le Plan Nord, cette zone est celle qui présente le moins de contraintes pour protéger de grands territoires; il faudrait en profiter.
- 2) L'efficacité de la gestion constitue une dimension très importante pour s'assurer que les efforts consentis pour implanter le réseau vont donner les résultats escomptés. Dans ce groupe, nos priorités sont les suivantes :
  - 1) Protection, pour s'assurer d'offrir le niveau adéquat de protection pour préserver toutes les caractéristiques de la biodiversité;
  - 2) Le statut permanent nous apparaît aussi très important pour éviter l'incertitude qui affecte le reste du territoire;
  - 3) La mise en valeur, lorsqu'elle est possible, nous apparaît aussi intéressante pour soutenir l'activité économique des communautés, même cette mise en valeur ne compensera pas les pertes d'opportunités des autres activités liées au territoire.
- 3) L'efficacité du réseau parce que cet élément est le garant de la qualité exceptionnelle de notre réseau québécois. Dans ce groupe, nos priorités sont les suivantes :
  - 1) La consolidation du réseau pour que le Québec devienne fier de son réseau;
  - 2) Les noyaux de conservation qui sont difficiles à mettre en place, car cela fige de très grandes parties de territoires, mais il faut rechercher ces grandes superficies pour concentrer les contraintes et pour être certain de capturer tous les éléments de la biodiversité. La région nord nous semble être le territoire où il sera le plus facile d'établir de nouvelles aires protégées de grandes tailles;
  - 3) Il ne nous semble pas évident de tenir compte des changements climatiques, d'une part parce que leurs effets ne sont pas faciles à prédire et d'autre part parce que toute la province risque de souffrir de ses effets. Encore une fois, nous estimons que la région du nord est tout de même la plus vulnérable par rapport à ce phénomène;

- 4) La connectivité nous semble constituer l'élément le moins important, d'une part parce que les pratiques forestières évoluent résolument vers une gestion écosystémique qui fera en sorte que la connectivité demeurera très intéressante partout et d'autre part parce que l'étendue de la biodiversité est relativement moins importante au Québec que dans d'autres régions du monde.
- 4) Les activités industrielles nous semblent constituer une priorité. Nous ne pouvons pas parler des autres secteurs d'activités que nous ne connaissons pas, mais l'activité forestière est très importante pour l'occupation du territoire. Nous avons fait plusieurs commentaires généraux dans la première partie du document à ce sujet et nous espérons qu'il sera possible dans tenir compte;
- 5) La consultation constitue notre cinquième priorité. Nous estimons qu'il manque un acteur dans la liste que nous avons soumise, soit les acteurs économiques présents dans le territoire. Nous considérons qu'ils devraient être consultés d'une manière spécifique afin de réduire le plus possible l'impact du réseau sur leurs activités. Pour le reste, voici nos priorités :
  - 1) La gouvernance régionale, parce qu'ils devront composer avec les décisions qui seront prises;
  - 2) Les communautés autochtones pour la même raison;
  - 3) La participation du public parce que tous les Québécois doivent pouvoir se prononcer pour ces enjeux, même s'ils ne subissent pas les contraintes qui s'appliquent à la suite de l'implantation des aires protégées.
- 6) Le bilan nous apparaît aussi important afin de démontrer adéquatement la qualité exceptionnelle de notre réseau. Nous insistons à nouveau sur l'importance d'inclure dans ce bilan une dimension comparaison de sa qualité avec celle des autres administrations;
- 7) Les outils légaux viennent au septième rang, car il faut que le réseau soit parfaitement protégé, mais il s'agit pour nous d'un élément qui nous semble acquis à l'avance;
- 8) La superficie de 12% d'ici 2015 constitue pour nous la dernière priorité. La Fédération estime qu'il s'agit uniquement d'une décision politique et qu'il est de loin préférable de viser l'atteinte d'un réseau adéquat en termes de représentativité. Une cible aveugle en pourcentage n'est pas très utile pour éduquer la population. Le seul avantage que nous voyons à cette cible est qu'elle devrait constituer un plafond et que ce plafond oblige le Québec à être le plus stratégique possible dans la dernière phase de mise en œuvre.